

Québec, le 24 juillet 2008

Monsieur Gilles Paradis  
Directeur scientifique  
Réseau de recherche en santé des populations du Québec  
1020, avenue des Pins Ouest, bureau 47  
Montréal (Québec) H3A 1A2


Monsieur,

Au cours de l'entretien que nous avons eu au printemps 2008, vous nous avez fait part de votre projet de mettre en place un Consortium pour l'exploitation des bases de données longitudinales (CEDAL). Votre projet vise la création de partenariats à long terme entre les chercheurs et les décideurs, la production de données utiles à la décision, le développement et la valorisation des connaissances et des expertises ainsi que la formation et le réseautage. Dans les jours suivant notre entretien, vous nous avez envoyé une correspondance reprenant l'essentiel de ce que vous voulez mettre en place.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux soutient les objectifs que vous cherchez à atteindre et a aussi des préoccupations dans ce sens. Toutefois, avant d'engager des ressources humaines et financières dans la mise en place d'un comité de mise en œuvre du CEDAL, nous vous invitons à nous transmettre une proposition étayée du mandat que vous désirez confier au comité, et de sa composition, afin que nous puissions y donner suite.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Roger Paquet

N/Réf. : 08-MS-01743

Québec, le 26 novembre 2008

Monsieur Gilles Paradis  
Directeur scientifique  
Réseau de recherche en santé des populations du Québec  
1020, avenue des Pins Ouest, bureau 47  
Montréal (Québec) H3A 1A2

Monsieur,

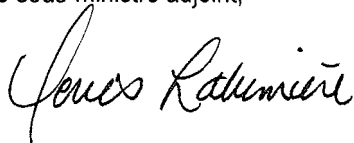
Les responsabilités du ministre de la Santé et des Services sociaux envers la population du Québec font en sorte qu'il doit avoir accès à de nombreuses informations et données probantes pour prendre des décisions éclairées. Bien qu'il ait accès à une grande expertise à l'intérieur de son ministère, dans les organismes sous sa responsabilité et dans le réseau de la santé et des services sociaux, les chercheurs externes ont un rôle clé dans la production d'études, d'analyses et de recherches destinées à soutenir la prise de décision. Incidemment, ceux-ci ont développé une expertise enviable en ce qui a trait à l'utilisation et à l'exploitation des banques de données à partir desquelles les recherches sont produites.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement en phase de structuration de son environnement informationnel et de celui du réseau de la santé et des services sociaux. L'objectif est de faciliter l'accès, aux bonnes personnes, aux banques de données et aux systèmes d'information sociosanitaires dans le but d'obtenir rapidement les données probantes utiles à la performance et à l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux. Cette meilleure exploitation des actifs informationnels constituera un atout de taille pour la gestion du système sociosanitaire.

Dans cette perspective, nous sommes heureux d'appuyer les objectifs que poursuit le Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RSSPQ) afin d'améliorer l'accès et l'utilisation des banques de données administratives longitudinales dans un modèle de partenariat décideur-chercheur. Aux yeux du MSSS, il est clair que les chercheurs peuvent contribuer grandement au développement d'expertises et de méthodes d'analyses en lien avec ces banques de données ainsi qu'à la réalisation de recherches sur des questions prioritaires portant sur l'amélioration de la santé de la population et l'efficacité du système de santé et de services sociaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Denis Lalumière